

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

PRÉAMBULE

La présente Charte de déontologie fixe le cadre éthique et professionnel d'**AUDAE CONSEIL ET FORMATION**. Elle vise à protéger les stagiaires, les bénéficiaires, les formateurs, les prescripteurs et l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la relation d'accompagnement et de formation.

Elle engage l'ensemble des intervenants et partenaires d'AUDAE CONSEIL ET FORMATION.

TITRE 1 – ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Article 1.1 – Principes fondamentaux

AUDAE CONSEIL & FORMATION exerce son activité dans le respect :

- de la dignité humaine,
- de l'intégrité morale,
- de l'indépendance de jugement,
- de la neutralité,
- de la confidentialité.

Article 1.2 – Transparence

AUDAE CONSEIL ET FORMATION communique la présente charte à toute personne qui en fait la demande.

TITRE 2 – RELATION AVEC LES CLIENTS & PRESCRIPTEURS

Article 2.1 – Analyse des besoins

Analyser avec précision les besoins exprimés et clarifier les objectifs visés.

Article 2.2 – Ingénierie pédagogique

Présenter clairement la méthodologie, les étapes, les moyens et le déroulé.

Article 2.3 – Bilan de compétences

Un entretien de découverte, gratuit et sans engagement est systématiquement proposé, afin de confirmer la pertinence de la démarche, la confidentialité ainsi que le caractère volontaire et consenti du bénéficiaire.

Article 2.4 – Contrat & engagement

Toute intervention fait l'objet d'une contractualisation écrite préalable.

Article 2.5 – Exactitude des informations

Fournir des informations exactes quant aux compétences, parcours et spécialisations des formateurs sollicités.

Article 2.6 – Compétence & disponibilité

Accepter uniquement les missions en adéquation avec son expertise réelle.

Article 2.7 – Confidentialité

Garantir la confidentialité des données, échanges et documents.

Article 2.8 – Loyauté & neutralité

Ne jamais agir sous influence interne ou externe.

TITRE 3 – RELATION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES

Article 3.1 – Respect & considération

Respecter la personnalité, les convictions, les valeurs et le parcours de chacun.

Article 3.2 – Non-discrimination

N'exercer aucune discrimination, sous aucune forme.

Article 3.3 – Développement personnel

Inscrire chaque accompagnement dans une démarche constructive et sécurisante.

Article 3.4 – Non-ingérence

Ne pas intervenir en dehors de son champ de compétences.

Article 3.5 – Confidentialité absolue

Protéger la parole, les comportements et les informations privées, sauf danger grave.

Article 3.6 – Neutralité

Interdire tout prosélytisme, manipulation ou influence.

Article 3.7 – Limitation des données collectées

Ne collecter que les informations strictement nécessaires à la mission.

TITRE 4 – RELATION AVEC LA PROFESSION

Article 4.1 – Image de la profession

Contribuer positivement à l'image du métier de formateur / consultant.

Article 4.2 – Compétences professionnelles

Assurer la mise à jour régulière de ses connaissances et pratiques.

Article 4.3 – Confraternité

Se comporter avec respect envers les confrères.

Article 4.4 – Concurrence loyale

S'interdire toute démarche visant à détourner un client.

Article 4.5 – Gestion des litiges

Favoriser la résolution amiable des conflits.

TITRE 5 – RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES

Article 5.1 – Conformité légale

Connaître et appliquer les textes légaux et réglementaires en vigueur.

Article 5.2 – Intégrité financière et fiscale

Être en conformité avec l'ensemble des obligations légales.

Article 5.3 – Propriété intellectuelle

Respecter les droits d'auteur, citations de sources et licences.

ENGAGEMENT FINAL

En signant cette Charte, **AUDAÉ CONSEIL ET FORMATION** et ses intervenants s'engagent à en respecter les principes, à les incarner et à garantir la qualité humaine, professionnelle et éthique de tout accompagnement.

Merci pour votre confiance !

Date : 25/03/2026

Signature :